

## L'EUROPE DE 1815 - 1830

### VUE PAR UN GENTILHOMME BRETON

Dans l'histoire du pays de Lamballe, on voit paraître à maintes reprises la famille de La Moussaye, et ceci depuis le Moyen-Age jusqu'à notre époque, où plusieurs de ses membres ont possédé ou possèdent diverses résidences, non loin du château, sis en Plénée-Jugon, dont ils portent le nom. De là découle la possibilité d'une étude de caractère strictement breton, d'autant que le personnage auquel cet article est consacré, Louis-Toussaint, comte puis marquis de La Moussaye, vicomte de Pléhérel, châtelain de la Ville-Roger comme l'est son actuel héritier, fut député des Côtes-du-Nord de 1820 à 1830. Les élections au suffrage censitaire lui furent en effet favorables à diverses reprises, soit à Dinan où se réunissait le Collège d'Arrondissement, soit au Collège du Département en vertu du double vote des plus imposés, — en 1827, avec 117 voix, comme le comte Frotier de Bagneux, préfet du Maine-et-Loire, contre les 40 de Charles Beslay, ce qui dut réjouir le « marquis Le Peletier Rosambo » (1, rue Matignon, à Paris, ajoutait l' *Almanach royal*), pair de France, que Charles X avait désigné pour présider l'assemblée réunie au collège de Saint-Brieuc.

Mais, plus familier avec les archives du Quai d'Orsay qu'avec celles des Côtes-du-Nord, c'est loin de la Bretagne que je suivrai notre gentilhomme, à Saint-Pétersbourg surtout, puis à Hanovre, à Stuttgart, à Munich, à Bruxelles. Soit, en abrégé, à travers une dizaine de registres de dépêches diplomatiques inédites et un dossier personnel, qui est peu garni. Voici pourtant les principaux éléments biographiques : naissance à Rennes, en 1778 ; études au collège de cette capitale provinciale ; émigration, en 1791, avec le père et un frère aîné ; mort de celui-ci en 1795, lors de l'expédition de Quiberon, à laquelle notre cadet prit part, à l'âge de dix-sept ans ; entrée dans l'état-major de l'artillerie royale britannique ; retour en France en 1801.

Un émigré, et l'on évoque la phrase si souvent répétée : ils n'avaient rien appris, rien oublié. Or cette formule, depuis longtemps condamnée par un livre de F. Baldensperger, paraît rarement correspondre à la réalité. Je pense ici à ces nombreux agents diplomatiques, les aînés de notre Breton, dont j'ai lu la correspondance de 1814-1830. Cette lecture m'a fait concevoir beaucoup d'estime pour l'indépendance de jugement de la plupart d'entre eux, sans m'amener à placer fort haut les rois dont ils furent les représentants, Louis XVIII et Charles X : ni excès de blâme indigné comme on le fit jadis en parlant « des fourgons de l'étranger », ni excès d'éloges comme il est de mode de le faire aujourd'hui, telle serait peut-être une position équitable ? Et n'est-il pas naturel que des princes qui avaient mené hors de France une vie confinée que prolongeait le confinement des Tuileries, le confinement du château, — entre nous, comme des Juifs, dit un jour le duc de Berry, — se soient révélés moins adaptés à leur temps que tant de gentilshommes dont la formation s'était faite à travers diverses épreuves et divers régimes, dont celui de Napoléon !

Oublier, apprendre, comment La Moussaye ne l'aurait-il pas fait ? A vingt-huit ans, en 1806, le royaliste de la veille suivait l'Empereur à Berlin. A trente-et-un, en 1809, auditeur au Conseil d'Etat, il était intendant en Haute-Autriche, sur les arrières de la Grande Armée. Il le fut ensuite en Carinthie et en Carniole, régions rattachées aux Provinces illyriennes créées par le Conquérant. En 1812, quand vint la marche vers Moscou, il était résident et consul général à Dantzig. Puis, quand la retraite de Russie amena le général Rapp à s'enfermer dans cette place, l'agent des Relations extérieures eut ordre de ne pas y rester. Ceci lui permit de voir comment Napoléon, à Dresde et lors du congrès de Prague, préféra l'intransigeance à une tentative sérieuse de sondage des intentions d'ennemis de peu de bonne foi. Là-dessus, étant donné que l'auditorat ouvrait l'accès aux fonctions les plus variées, La Moussaye fut nommé préfet du Léman, à la place d'un révoqué, le baron Capelle, jadis amant de la princesse Elisa et futur ultraroyaliste. Point de ces fluctuations chez notre administrateur de trente-quatre ans, dont les notes rappellent qu'il a suivi volontairement l'état-major du 2<sup>e</sup> Corps en 1809 et concluent : « A servi avec loyauté un gouvernement qui n'était pas de son choix, mais qu'il avait trouvé établi en rentrant dans sa patrie ». Ajoutons que la nomination du 5 janvier 1814 ne put être suivie d'un plein effet : le chef-lieu que le nouveau promu aurait dû atteindre, c'était Genève, et la vénérable république brisait à cette date les chaînes de la centralisation fran-

gaise pour s'incorporer à la Suisse comme un canton supplémentaire.

Voici le moment où toute la France passe de la cocarde tricolore à la cocarde blanche. Et le consul de l'époque napoléonienne se retrouve diplomate, au nom du Roi, en tant que premier secrétaire à Pétersbourg. Son traitement est environ trois fois moins élevé qu'en une préfecture : par an, 5000 des francs de germinal ; par mois, au coefficient 350, quelque 150.000 de nos francs dévalués d'hier. L'Empereur ne lui ayant pas encore conféré de titre dans sa noblesse, notre auditeur en service extraordinaire était, dans *l'Almanach impérial*, M. Lamoussaye. Il est maintenant le comte de La Moussaye, avec un revenu personnel évalué à 15.000 livres (5 millions d'anciens francs). Il peut donc aisément tenir son rang, ce à quoi on tient tant au ministère de l'hôtel Galliffet (aujourd'hui Centre culturel italien du 50, rue de Varenne), sous les aigles comme sous les lys. Le marquisat viendra en 1819, à la mort du père, Victor-François-Gervais, veuf de Sainte-Louise des Cognets depuis un séjour d'émigration à Jersey.

Devenu ministre plénipotentiaire à l'âge de quarante ans, notre gentilhomme se marie à quarante-trois, en 1821. Sa femme, qui lui donnera six enfants, est une de La Rochefoucauld. Mais il s'agit d'une La Rochefoucauld d'une branche nivernaise, d'une La Rochefoucauld-Consages dont le père passait pour aussi étrange que riche : ne fréquentait-il pas les foires où il vendait personnellement ses bœufs ! Il semble d'ailleurs que le mariage ait changé la situation financière du marquis : dans les Côtes-du-Nord, il était inscrit en 1824 pour 2.050 francs 89 d'impôts, alors que le conseiller d'Etat de Kergarion l'était pour 4.618 et le négociant Sebert aîné pour 3.035 ; il avait un frère et deux sœurs, une mariée à un Visdelou, marquis de Bédée, une veuve d'un Lorgeril, et au Milliard des Emigrés sa cote n'est que de 202.000 francs ; or le dossier du Quai d'Orsay indique 80.000 livres de revenus, auxquelles de 30.000 à 60.000 s'ajoutaient pour le traitement, le total montant à un maximum de 49 millions de nos francs d'hier, et ceci à une époque où l'impôt n'était pas progressif. Parmi les diplomates de la Restauration, La Moussaye fut un des plus fortunés, et ceci légitimait la constitution d'un majorat, en vue d'une accession à la pairie qui fut demandée en 1824 et 1825, mais en vain.

De la marquise, les documents officiels ne disent rien. On aurait pu l'imaginer passablement ridicule, invisible qu'elle était dans l'appartement de la rue de Miromesnil (un quartier nouveau) où son époux la confinait quand il était à Paris, ce qui lui arrivait fréquemment puisqu'il poursuivait, sans indem-

nité parlementaire, sa double carrière de député et de diplomate. En fait, elle était fort agréable, nous apprend le baron de Frénilly, le fameux ultra que Louis XVIII appelait M. de Frénésie. Le même mémorialiste décrit le mari : « Sa parole était lente et filandreuse. L'antipode en tout d'un Breton, grêle, chétif, un peu maniéré, homme de sens et d'esprit, le tout enduit de formes gracieuses et d'un vernis méticuleux et diplomatique qui le plaçaient fort bien dans le monde sans que personne pût ou voulût l'approcher au-delà d'une simple connaissance ». Prenons le contre-pied de ces éléments, et nous aurons le Breton-type, tel qu'on l'imaginait il y a cent cinquante ans, solide, et pas plus soucieux de distinction que ne le fut le plus célèbre des doyens de la Faculté de Droit de Rennes, le plus célèbre peut-être des maires de cette ville, l'ardent royaliste Corbière, qui ne se gênait pas pour déployer son vaste mouchoir devant Louis XVIII. Mais notons que M. de La Moussaye s'en tire assez bien, car la plume de Frénilly était acérée, surtout quand elle s'exerçait au détriment de gens de son monde qui, à l'inverse de lui, avaient appris et oublié.

\*\*

Suivons maintenant notre agent diplomatique dans ses postes à l'étranger. En Russie, l'ancien préfet de Bonaparte se trouvait dans une position inférieure à celle qu'il avait occupée, placé qu'il était derrière l'ambassadeur. Celui-ci s'était également compromis en acceptant de l'Usurpateur les clefs de chambellan, mais deux éléments militaient en sa faveur : il s'appelait Just de Noailles, et était donc du rang où, au temps de Versailles, le Roi choisissait ses représentants ; il avait épousé une nièce du prince de Talleyrand, ministre des Affaires étrangères depuis la Restauration comme il l'avait été des Relations extérieures jusqu'en 1807, sous la République et sous l'Empire.

Comme bon nombre de ses pareils de 1814-1830, choisis en raison de leur appartenance à un certain milieu social plutôt qu'en raison de leurs dispositions à la carrière diplomatique, le comte de Noailles fut un agent médiocre. Le chevalier de Cussy, assez méchante langue il est vrai, le montre persuadé, au retour de l'île d'Elbe, que la cause des lys est perdue, et revigoré par un prêt de 10.000 francs que lui consentit La Moussaye ! Ajoutons que, souvent en congé, l'ambassadeur écrivit peu, et que l'intérêt de ses dépêches est en général faible. Il disparut d'ailleurs des listes d'emploi dès 1818, sans être remplacé par un titulaire en état d'exercer pleinement ses fonctions : étrange régime d'indolence, mais les régimes actifs

valent-ils mieux que les régimes indolents ? Puis qu'y avait-il à traiter directement avec Alexandre 1<sup>er</sup>, alors qu'il était représenté à Paris par un personnage fort remuant, le général comte Pozzo di Borgo, un Corse de la vendetta contre les Buonaparte ? En ces temps où, Talleyrand ayant démissionné, un ancien gouverneur de province russe, le duc de Richelieu, occupait en l'hôtel Galliffet le petit cabinet ministériel que nous pouvons toujours admirer, jouxté au salon que décorent, en bas-relief, des divinités fort peu vêtues dont le ci-devant évêque d'Autun n'avait certes pas été embarrassé.

Mais si Noailles et La Moussaye n'eurent guère de négociations à conduire, le second fut souvent intéressant, lorsque le soin de la correspondance lui échut avec les fonctions de chargé d'affaires. Dans une de ses premières lettres, datée d'octobre 1815, on le voit demander un brevet de colonel. Certes, le combattant de Quiberon a reçu, avec vingt ans de retard, la croix de Saint-Louis, mais il n'a droit à aucun uniforme militaire. Or, en Russie, il faut pouvoir en arborer un, ne fût-ce que pour accompagner l'Empereur à la parade et avoir ainsi l'occasion de l'approcher. C'est que tout est militaire, en ce pays dont le régime n'apprécie nullement les Bourbons, qu'il a pourtant contribué à restaurer à deux reprises. On ne demanderait pas mieux, avait écrit Noailles, de nous partager en coupables habiles et en honnêtes gens maladroits. Et l'ambassadeur avait ajouté : « Si les partisans de Buonaparte excitent l'horreur, les royalistes sont peu considérés ». Au fond, ce qu'on aurait souhaité voir en France, c'est un Napoléon non conquérant, capable de mater la Révolution dans un esprit de despotisme éclairé, tout en ne débordant pas au delà du Rhin et des Alpes. Comme dans la plupart des autres capitales, la monarchie légitime avait deux torts aux yeux de Pétersbourg : ses prétentions d'étiquette héritées de Louis XIV choquaient par leur caractère méprisant à l'égard des dynasties moins anciennes ; son mélange de préjugés d'Ancien Régime et de faiblesse devant le libéralisme n'inspirait pas confiance. En retour, l'Etat et la société russes n'allaient pas être appréciés par un La Moussaye, gentilhomme marqué par les souvenirs du Siècle des Lumières et bon représentant de cette large fraction de la noblesse française qui n'eut pas la chance d'être comprise par Louis XVI, par Louis XVIII (sauf apparences contraires dues à la force contraignante des circonstances) et par Charles X.

Pour connaître ce type d'aristocrate d'il y a cent cinquante ans, il est notamment utile de lire la grande dépêche que notre Breton écrivit le 11 mars 1816. Elle montre l'abîme qui le

séparait de la Russie de l'autocratie et du servage. Oui, dit-il, elle a de nombreuses armées qui se croient invincibles et proclament leur souverain l'arbitre de l'Europe et d'une partie de l'Asie. Mais derrière ces armées, qu'y a-t-il ? Un pays sans lois, sans administration, sans industrie. Sous-entendons ici que le ci-devant émigré estime que la France, elle, possède tout cela, grâce au legs de l'Ancien Régime, et aussi au legs de 1789 et de Napoléon, que le préfet « in partibus » ne nomme pas mais qu'il ne peut évidemment oublier. Suit un passage empreint d'ironie. « Renouvelant les tentatives de Catherine II, l'empereur Alexandre cherche à poser les bases de l'édifice social, en donnant un code à ses vastes États, — nouveau sous-entendu : nous en avons un, le Code civil préparé par la Révolution, rédigé sous le Consulat... Quelques hommes bizarrement choisis s'occupent à compulsier tous les répertoires de jurisprudence ancienne et moderne pour en extraire ce qui serait applicable à la Russie. Leurs travaux n'ont eu et ne peuvent avoir aucun résultat, car il n'existe point de code sans liberté civile, et, à ce seul mot, tout frémit dans les conseils du souverain et à la tête de l'armée. Le projet d'affranchir les serfs... amènerait probablement de sanglantes catastrophes et un bouleversement général. Cependant, quelques rayons de lumières parties de l'Occident et les nouvelles idées acquises par les soldats dans les dernières campagnes ont fait germer dans le cœur des paysans un espoir auquel ils ne peuvent renoncer. Cet espoir a déjà causé des troubles dans quelques provinces et, partout, il tient les seigneurs dans une continuelle inquiétude. Aucun d'eux, toutefois, le seul M. de Romanzoff excepté, n'a conçu la noble pensée d'abandonner des droits dont il ne fait usage qu'en tremblant et de remplacer par des fermiers libres des esclaves qui portent en frémissant un joug destructif de toute industrie. » Ainsi, le conseil que donnerait notre propriétaire en Penthievre à la noblesse russe apparaît clairement : Faites une société sur le modèle de la française d'après la Révolution, car ne me voyez-vous pas à la tête de bons revenus de mes fermes et fermettes !

Puis vient un passage sur l'arbitraire des seigneurs et l'arbitraire des oukazés de l'Empereur. « Le pouvoir de ce dernier ne succombe-t-il pas sous le poids de ses attributions sans bornes, 250.000 affaires attendant la décision suprême, pendant que l'erreur et l'iniquité se consomment. Car, dans les provinces, l'administration n'est qu'une police militaire très imparfaite, presque toujours dirigée par la cupidité. » Ecrire ces lignes au duc de Richelieu, qui avait commandé à Odessa, eût été impossible sans l'addition d'un correctif, que voici : « si quelques gouverneurs s'élèvent à de plus hautes conceptions, si l'un d'eux,

sur les bords de la Mer Noire, a donné le spectacle de vertus et de lumières jusqu'alors inconnues, ce sont des phénomènes dont la durée est courte et qu'on ne voit guère se renouveler. » Là, encore un sous-entendu : l'administration française, héritée de Napoléon, c'est tout autre chose, on peut en être fier. Et quoique la France soit vaincue, quoique ce second Etat de l'Europe par sa population n'ait que 30 millions d'habitants à opposer aux 50 millions de sujets russes, le produit des impôts n'y est-il pas le double de ce que perçoit l'immense empire ? Celui-ci, d'ailleurs, consacre à ses armées les trois quarts de son revenu. Ceci flatte les goûts du souverain et les manies de dressage des grands-ducs, ses frères.

Que serait donc la Russie, conclut La Moussaye, sans l'influence de ses baïonnettes : « Les sciences, les arts, tout ce qui rend la paix glorieuse y est inconnu. Tributaire de l'Europe entière par ses besoins et ses fantaisies, elle ne peut même pas vêtir et armer ces soldats par lesquels seuls elle existe. Depuis cent ans déjà elle travaille à établir des manufactures ; elle se vante d'une industrie perfectionnée, et elle achète en Angleterre des fusils et des draps pour 35 millions que doivent payer les contributions arrachées à la France ». Avec cela, quel excès de prétentions : « Par les bois, les chanvres, les fers qu'ils fournissent à la marine, ils prétendent tenir les nations étrangères dans leur dépendance, et si une factorerie anglaise n'était établie à Pétersbourg, il est douteux qu'ils pussent exploiter les richesses de leurs mines et de leurs forêts, ni combiner la moindre opération d'exportation et de crédit ».

Ce texte montre que notre observateur ne se laissait nullement éblouir par les apparences que présentait le régime autocratique russe. C'était faire preuve de perspicacité, car lorsqu'en 1818 le successeur d'Alexandre, son frère Nicolas, se décida à entreprendre enfin cette guerre de Turquie prévue depuis 1815, les faiblesses de l'immense machine devinrent évidentes, alors que beaucoup de contemporains, moins perspicaces que La Moussaye, avaient cru que les armées du Czar allaient avaler d'un coup l'empire du Grand Seigneur.

Revenant sur 1812, qu'il avait vu de si près, le chargé d'affaires de 1816 ajoutait : « La précipitation insensée du chef des armées françaises a alors fixé sur les bords de l'Oder, — tout de même pas, à 50 kilomètres près, — des limites qu'il lui était facile de rejeter au-delà du Borysthène ». C'est-à-dire au delà d'une Grande Pologne dont l'ancien consul général à Dantzig déplorait évidemment la non-reconstitution.

Sans aimer la Russie, notre gentilhomme s'efforçait néanmoins d'être juste envers elle. Il reconnaissait que la discipline de ses armées, contrastant avec les excès des diverses troupes allemandes, et l'ostentation de générosité de l'élève du Vaudois Laharpe avaient évité bien des maux à la France. Mais ce type de monarchie absolue ne pouvait séduire un esprit que satisfaisaient les institutions administratives de l'an VIII et le système représentatif de 1814 : « La Cour de Pétersbourg, disait-il, continue d'offrir le spectacle de gens en place sans crédit et de gens influents qui semblent étrangers aux affaires et se dérobent aux regards du public. Ainsi le maréchal Razoumovski, président du Conseil, n'est pas consulté. Les ministres travaillent rarement avec Sa Majesté ! ». Et c'était le dualisme de la Police, si importante, partagée entre deux personnages, dont le plus influent était le plus caché ! Ou le dualisme des Affaires étrangères, où l'action du comte Nesselrode, un Allemand aux manières sèches, était contrebalancée par celle de Capo d'Istria, un Grec de Corfou d'esprit libéral et de charme brillant, — conversations ternes ou séduisantes se déroulant en français, cela va de soi.

Au printemps de 1816, La Moussaye, malade au point de croire ses jours menacés, fut renvoyé en France, avec mission de tout dire à Richelieu. A savoir de confirmer ce qu'on n'osait guère écrire, tant l'habitude de déchiffrer les dépêches les plus protégées était alors répandue. Il s'agissait évidemment de faire savoir au président du Conseil que Pozzo exprimait bien la volonté de son maître quand il poussait le cabinet des Tuileries à combattre les ultra-royalistes : l'autocrate, en effet, avait des côtés libéraux et aucun goût pour le principe de légitimité tel qu'on l'entendait dans les salons du Faubourg Saint-Germain ou dans les manoirs bretons. Or, comme il y avait longtemps que la politique des gentilhommes ne coïncidait pas avec celle de notre auditeur au Conseil d'Etat, de notre préfet, de notre diplomate, il put s'associer à la préparation de la dissolution de la Chambre introuvable. Mais on peut douter qu'il ait rappelé ce moment de sa carrière quand, en 1820, il se fit élire à Dinan par des censitaires qui n'avaient pas eu devant eux un horizon aussi large. Un horizon qui laissait derrière lui des images défavorables au pouvoir arbitraire d'un seul : sévérité incroyable à l'égard des officiers et des soldats, qui avaient vu respecter en France la dignité humaine ; formation de colonies militaires, dans un secret inconcevable partout ailleurs ; déportation des paysans qui, au prix de souffrances inouïes, devaient faire place à des formations collectives de cultivateurs sous discipline militaire.



\*  
\*\*

Après la Russie, le Hanovre, à l'automne de 1818. Ce fut la première légation dont La Moussaye fut titulaire, et cette promotion convenait à son âge, en ces temps où le rang d'ambassade, aujourd'hui habituel, n'appartenait qu'à huit postes diplomatiques. Or celui-ci était d'importance minime, car le souverain auprès duquel on y était accrédité, se trouvait être Georges III, sa Majesté Britannique, un gâteux que son fils, le futur Georges IV, remplaçait dans son royaume continental comme dans ses royaumes insulaires. Et naturellement, c'est à Londres que résidait le Régent. En terre allemande, un de ses frères, le duc de Cambridge, était gouverneur général, le pouvoir appartenant en fait au cabinet que dirigeait un autochtone, le comte de Munster. Lui aussi était souvent sur les bords de la Tamise, si bien que finalement l'administration de cet étrange Etat reconstitué en 1814-1815 était aux mains d'un obscur baron de Bremer.

Voici donc La Moussaye en route. Il traverse les Provinces rhénanes, qui avaient été des départements français pendant vingt ans et ne l'étaient plus depuis cinq seulement. Elles sont maintenant au roi de Prusse : « Le gouvernement n'y est pas aimé, ni même respecté ». Suit un tableau de la Westphalie qui nous étonne, parce que nous sommes habitués depuis les canons Krupp de l'Exposition de 1867 à considérer cette région comme des plus actives : « Ces contrées, déjà si pauvres par leur sol, semblent atteintes d'une langueur mortelle. Les routes ne sont point entretenues, il ne s'exécute aucun travail public ». Donc, aucune possibilité de faire une comparaison défavorable aux Côtes-du-Nord, en ces lendemains de l'époque qu'étudiera la thèse de René Durand. Et l'orgueil d'être Français, d'avoir conservé le Code civil, alors qu'en Hanovre on a vu avec horreur rétablir la question et le supplice de la roue. Fierté aussi d'avoir l'impôt foncier, supprimé ici, et de ne pas avoir vu reparaître le régime féodal, avec ses servitudes personnelles et ses redevances qui portent sur les dernières classes. Ecrivain de Washington, terre d'esclavagisme, un royaliste de tous les instants, Hyde de Neuville, célébrait les libertés de la France des Bourbons en souriant des prétentions américaines. De Hanovre, notre gentilhomme éclairé s'étonnait qu'un pays, qui avait connu le régime napoléonien du royaume de Westphalie, — encore un sous-entendu, — ait pu se retrouver sous la direction exclusive d'une aristocratie privilégiée. Son autorité, il est vrai, s'exerçait d'une manière paternelle : « En joignant

à de grands ménagements les concessions qui seraient trop impérieusement réclamées, les membres influents du gouvernement, qui tous appartiennent à la noblesse, se flattent de prolonger la durée de l'ordre social, et d'échapper à la nécessité de proclamer une charte constitutionnelle... D'un autre côté le commerce, la bourgeoisie, tout ce qui sort des Universités allemandes, forme une opposition redoutable par sa masse, mais qui ne paraît pas aussi exaltée qu'on le suppose généralement en France. »

Ici, une remarque. La Moussaye aurait dû plutôt dire que la fièvre germanique, la fièvre teutomane de 1813-1816 s'était largement calmée avec les années. En 1819 il y avait une évidente consolidation du système préféré par le prince de Metternich, la Confédération aux trente-neuf Etats, cette bonne Allemagne capable de se protéger des ambitions françaises et incapable d'attaquer la France. Restait un danger, l'avidité prussienne, et notre châtelain de la Ville-Roger le notait avec clairvoyance, sans alarme immédiate tant ces pays semblaient pauvres : le sol n'en évoquait-il pas la description de Tacite, « aut silvis horrida aut paludibus foeda », tandis qu'aucune industrie ne florissait autour de la future capitale des « Volkswagen » ! Et cette région si éloignée de la prospérité française, dont on s'enorgueillissait avec excès sous la Restauration, était exploitée dans leur seul intérêt par soixante-dix familles aristocratiques. Notre grand propriétaire breton en était indigné, comme il l'était de l'effervescence qui se manifestait en Allemagne contre les Juifs. C'est qu'il y avait là un fanatisme populaciel que les gens bien nés réprouvaient, qu'ils fussent Français, ou serviteurs de l'Autriche comme Metternich, ou Prussiens comme le chancelier Hardenberg.

On restait peu à Hanovre, où le corps diplomatique était fort incomplet. La Moussaye, dont la santé s'altérait en cette résidence, va trouver des postes mieux à sa convenance en Allemagne du Sud, à Stuttgart puis à Munich. Nous en parlerons peu, en cet article qui n'a pas la prétention de tout dire d'un homme et d'une carrière. Rappelons seulement que là il y avait des constitutions du genre de la Charte et une organisation sociale qui exprimait l'influence de la France napoléonienne. Mais cette Allemagne éloignée de la Prusse n'était pas plus bourbonnienne que l'autre. En Wurtemberg, en Bavière, en Pays de Bade, l'Empereur restait la grande figure, quoique le patriotisme germanique eût obligé gouvernants et gouvernés à collaborer à sa chute. Et quand, sous Louis XVIII ou sous Charles X, le cabinet des Tuileries parlait de « reconstituer son système fédératif », c'est-à-dire d'entourer l'héritier du

Grand Roi d'un faisceau de clients, rien n'en résultait. Berlin, au contraire, commençait à se placer à la tête d'une Union douanière, le fameux Zollverein, et c'est dans l'indifférence ou l'impuissance que le gouvernement de la Restauration assistait aux débuts de cet effort, dont ses agents lui signalaient le danger.

Les illusions fédératives, apparues dès le ministère de Talleyrand, ne s'appliquèrent jamais au royaume des Pays-Bas. Cette union de la Belgique et de la Hollande avait été faite en 1814-1815 contre la France, et la famille à laquelle les vainqueurs avaient confié le nouvel Etat, la Maison d'Orange, possédait depuis Louis XIV une solide tradition d'hostilité aux Bourbons. Le descendant des stathouders, devenu le roi Guillaume 1<sup>er</sup>, se montra l'adversaire de notre pays sous quelque forme qu'il vécût, républicaine, impériale, royaliste. Il allait le rester au temps de Louis-Philippe, en soutenant l'équipée vendéenne et nantaise de la duchesse de Berry, — retournement en apparence, persévérance logique en réalité. Par la suite, sous un autre règne, que signifia l'espèce de reconnaissance judiciaire des prétentions de Naundorf se déclarant Louis XVII évadé du Temple ? Quant aux sentiments d'amitié qui existèrent, sous Napoléon III, entre les Tuileries et la Haye, ne furent-ils pas l'expression d'une commune froideur à l'égard de l'indépendance belge ? N'oublions pas, d'autre part, que le prince d'Orange, héritier de la couronne néerlandaise, avait été, contre Louis XVIII, un étrange prétendant : appuyé par l'empereur Alexandre, son beau-frère, et non suspect de cléricisme puisque calviniste, il aurait pu séduire certains libéraux en faisant miroiter la perspective d'une nouvelle réunion de la Belgique à la France.

En 1827, ces rêves s'étaient évanouis, mais les relations officielles entre les deux Etats demeuraient froides. C'est alors que le marquis de La Moussaye prit la tête de la légation à Bruxelles. Oui, à Bruxelles, car si la capitale théorique du royaume des Pays-Bas était Amsterdam, si la ville-résidence était la Haye, la grande cité belge jouait le rôle d'une capitale de rechange. Les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne y résidaient ordinairement, rencontrant peu de Hollandais, vivant dans la société linguistiquement française des beaux quartiers de la Montagne de la Cour, société de souche flamande comme société de souche wallonne. Notre gentilhomme breton aurait donc eu une vie agréable, pas trop loin du Palais-Bourbon, s'il n'y avait pas eu les perpétuelles attaques de la presse belge contre les Bourbons. *La Sentinelle* ne les condamnait-elle pas au sort des Stuarts, l'exil ? Or il n'y avait pas à compter sur

l'appui de Guillaume 1<sup>er</sup>. Autoritaire, appliqué au point de dire : « Comment trouver une occupation qui me serait aussi agréable que le travail », il était au courant de tout, mais s'abritait derrière le système constitutionnel pour agir le moins possible sur la presse, même quand elle était aux mains de réfugiés français nostalgiques des trois couleurs.

Qu'il fût à Paris, pour la session parlementaire, ou à Bruxelles, La Moussaye était bien renseigné, soit par un ancien sous-préfet qui rédigeait une correspondance secrète, soit par le second secrétaire. Celui-ci, qu'il envoyait parfois sous « le mauvais climat » de la Haye, était M. de Bacourt, un jeune diplomate qui, après avoir été au mieux avec la duchesse de Dino, se trouva chargé par Talleyrand de publier ses *Mémoires*, et dont il est souvent question dans les *Souvenirs* de sa nièce la comtesse de Martel, — Gyp. On voit ainsi la correspondance de notre ministre plénipotentiaire suivre toutes les questions. Par exemple la question linguistique, quand telle dépêche de 1829 annonce une « concession temporaire » quant à l'emploi des « langues étrangères » dans les actes civils et les débats judiciaires : « Le *Journal officiel* annonce que le français cessera d'être toléré dès le moment où la langue néerlandaise dite nationale aura fait dans les provinces du Midi les progrès que l'on doit attendre du temps ». Mais il y a plus grave : « Cette année sera très mémorable dans les fastes du gouvernement des Pays-Bas. Dès son début de fâcheux symptômes révélèrent des dispositions dont à peine on soupçonnait l'existence. La plupart des cabinets de l'Europe considéraient la population de ce royaume comme heureuse et satisfaite, et voici que des motifs de divorce entre Belges et Hollandais sont tout à coup apparus ».

Reparus aurait mieux convenu. Car au lendemain de 1815 un des prédécesseurs de La Moussaye les avait abondamment signalés. Il est vrai que ce premier représentant de Louis XVIII à Bruxelles avait été choisi par Talleyrand et le Roi, — le roi nichard, qui s'amuse à faire des niches, — comme un cadeau bien embarrassant à faire à Guillaume 1<sup>er</sup> : le comte de la Tour-du-Pin Gouvernet n'avait-il pas été préfet de Napoléon, précisément à Bruxelles, ville dont tous les notables étaient ses obligés ! Mais depuis le départ pour Turin du plus prolix et du plus original dans son franc-parler des diplomates de la Restauration, les choses avaient paru se calmer. Or voici que renaissait le conflit linguistique, sous la pression du flamand-néerlandais, et le conflit entre catholiques et calvinistes, entre Sud et Nord. Gardez une attitude réservée, prescrivit-on de Paris au temps du cabinet Martignac. Soyez circonspect,

répéta-t-on à l'époque où Polignac se trouva ministre des Affaires étrangères, — non plus rue du Bac ou rue de Varenne, mais en un hôtel, disparu depuis longtemps, qui s'élevait à l'angle du boulevard et de la rue des Capucines.

Ce n'est pas que le prince ne rêvât point d'une réincorporation à la France de cette Belgique qui en avait fait partie sous les trois couleurs, de 1794 à 1814. Mais ce rêve, il l'appuyait sur d'étranges combinaisons diplomatiques, le fameux grand Dessein dont on ne peut que rire ou s'indigner, et non sur une action du peuple belge. Puis, ce projet s'étant immédiatement évanoui, le « cher Jules » de Charles X fut tout à l'affaire d'Alger. Celle-ci créant une certaine tension entre la France et l'Angleterre, — tension que les panégyristes de la Restauration ont coutume d'exagérer, — il n'y avait pas lieu de l'aggraver en suivant à Bruxelles une politique d'action. Le seul point clairement établi étant que le cabinet des Tuileries ne tolérerait pas une intervention de l'armée prussienne, La Moussaye ne fut donc qu'un observateur. Il le resta en août 1830, après avoir repris la cocarde tricolore. Quinze ans auparavant, il avait bravé les foudres du retour de l'île d'Elbe, condamnation, confiscation des biens, en restant fidèle au Roi réfugié à Gand, — et ceci sans récompense, puisque la création de l'ordre de la Fidélité ne fut jamais effective. Cette fois, notre officier de la Légion d'honneur, qui avait, paraît-il, refusé la présidence du Collège électoral de Dinan, fut un de ces gentilshommes qui, employés au loin, désapprouvèrent les Ordonnances voulues par Charles X et Polignac. Constitutionnel sincère et modéré, il reconnut donc la royauté bourgeoise du duc d'Orléans.

Là-dessus survint la révolution bruxelloise de la fin d'août. M. de La Moussaye était un homme prudent qui pressentait que toute tentative d'expansion française dans la direction d'Anvers provoquerait l'entrée en guerre de l'Angleterre, puis de l'Europe. On le vit donc calmer ceux des Belges qui voulaient arborer les couleurs françaises, et envoyer une estafette au général qui commandait à Lille, pour empêcher le franchissement de la frontière par la garde nationale. Cette politique était d'ailleurs celle qu'allait poursuivre le nouveau roi des Français. Mais Louis-Philippe devait ménager les hommes du Mouvement. Le marquis, qui avait déjà perdu un mobilier de 80.000 francs (28 millions actuels) dans sa maison bruxelloise ravagée par l'émeute, perdit sa place. Et c'est après son rappel à Paris qu'il fit à Pozzo di Borgo le récit suivant : « Durant les terribles journées du 1<sup>er</sup> et du 2 septembre, Monseigneur le prince d'Orange a soutenu l'honneur du nom de Nassau et

déployé un grand courage. Je me trouvais non loin de Son Altesse Royale lors de son entrée à Bruxelles... Partout se présentaient les couleurs de la rébellion ; un drapeau ennemi (noir-jaune-rouge ?) flottait au-dessus de la tête du Prince... La plupart des visages se montraient irrités et menaçants. Si quelques vivats se faisaient entendre, ils étaient à l'instant couverts par les cris de *Silence, Vive Liberté*. On eût dit un grand criminel conduit par la populace à l'échafaud ; de tels symptômes auraient ébranlé l'âme la plus ferme... Parvenu par une marche lente et pénible à travers la foule, le Prince a voulu se diriger vers son palais : « A l'hôtel de ville ! » s'est écriée la multitude, et cette direction a été prise. Les portes de l'hôtel de ville se sont ouvertes, et ont laissé voir deux canons chargés à mitraille, entourés de leurs canonniers. Des cris de *Vive la Liberté* ont retenti plus fortement que jamais. Le Prince s'est retourné vers le peuple : « Oui, vous serez libres, a-t-il dit, telle est l'intention du Roi et je m'en rends garant. Moi aussi, je suis Belge, nous nous entendrons pour le bonheur de la patrie ». Trop tard, peut-on ajouter, en répétant avec la *Brabançonne* primitive : Dans le sang il noya l'Orange. — Sous l'arbre de la Liberté...

Arrêtée dans la cinquante-troisième année d'âge, la carrière diplomatique de M. de La Moussaye avait été honorable, mais non brillante puisque le rang d'ambassadeur ne fut jamais atteint, alors que de plus jeunes l'avaient obtenu. Peut-être est-ce qu'avoir servi l'Usurpateur, surtout ailleurs qu'à l'armée, restait sous la Restauration une sorte de tare, — sauf quand on était de la Cour, qualité indéfinissable que ne pouvait posséder un provincial et qu'un La Tour du Pin avait de naissance, ce qui lui permettait de tout dire sans être rappelé à la demande des ministres qu'il rabrouait. Pendant cinq ans, notre gentilhomme fut ainsi ramené à un traitement de disponibilité de 6.000 francs. Mais en 1835 la monarchie de juillet lui accorda une compensation plus digne de lui, en le faisant pair de France. De nouvelles secousses survinrent ; il ne siégeait d'ailleurs plus au Luxembourg lorsqu'il mourut, sous le Second Empire, en 1854, à l'âge de soixante-seize ans.

Des recherches méthodiques, et peut-être des papiers de famille, permettraient évidemment d'en savoir plus sur M. de La Moussaye. Car c'est seulement dans le cadre d'un travail de portée générale que mon attention a été attirée sur ce représentant d'une lignée bretonne, qui fut souvent un bon témoin de son temps.

Henry CONTAMINE.